22/3/2006

Nations Unies
A l'heure du renouvellement

Conseil economique et social
ECOSOC/6192

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil économique et social
Session d'organisation de 2006
5e séance – après-midi

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DÉCIDE D'ABOLIR LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME AVEC EFFET LE 16 JUIN 2006

Il adopte également une résolution sur les activités opérationnelles de sa session de fond de 2006 et élit un nouveau vice-président

Le Conseil économique et social (ECOSOC), réuni à l'issue de consultations en fin d'après-midi, sous la présidence de M. Ali Hachani (Tunisie), a aboli la Commission des droits de l'homme, avec effet le 16 juin 2006. Par le texte adopté à cet effet par consensus, l'ECOSOC demande également à la Commission des droits de l'homme de conclure les travaux de sa 62e session, qui devraient être courts et procéduraux, et de transmettre son rapport final à l'ECOSOC. La Commission, créée en 1946, se réunissait tous les ans à Genève. Elle avait ouvert les travaux de sa 62e session le 16 janvier, puis les avaient suspendus.

Le Président de l'Assemblée générale, dans une lettre du 17 mars, a recommandé à l'ECOSOC d'adopter ce texte afin d'assurer une transition sans heurt entre la Commission des droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme que l'Assemblée a décidé d'instituer le 15 mars 2006*. L'Assemblée a alors décidé que le nouvel organe des droits de l'homme se réunira pour la première fois le 19 juin.

Par ailleurs, l'ECOSOC a du recourir à un vote, par 51 voix pour et 1 voix contre (États-Unis) pour adopter une résolution intitulée « Débat consacré aux activités opérationnelles de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social »**.

Le représentant d'Haïti, chargé de faciliter les consultations informelles au sujet de cette question a regretté qu'il n'ait été possible de trouver un consensus sur ce projet de résolution malgré d'intenses négociations. Intervenant après le vote, le représentant des États-Unis a regretté la légèreté dont l'ECOSOC avait fait preuve en refusant de faire mention dans ce texte des résultats du Document final du Sommet de septembre 2005: C'est pourquoi, a-t-il déclaré, les États-Unis ne peuvent voter en faveur de ce texte.

En début de séance, M. Dalius Cekuolis, Représentant permanent de la Lituanie, a été élu au poste de Vice-Président de l'ECOSOC pour un mandat arrivant à échéance le 31 décembre 2006, en remplacement de son prédécesseur l'ancien représentant de la Lituanie, Gediminas Serksnys retourné en Lituanie.

La prochaine réunion de l'ECOSOC sera annoncée dans le Journal.

* Res. 60/251
** Résolution E/2006/L.3

* *** *